

INSCRIPTIONS ANNEE 2025-2026

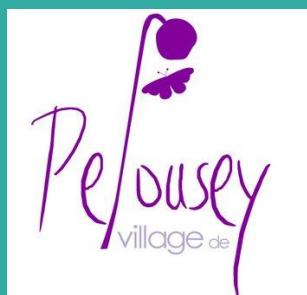
PERISCOLAIRE
RESTAURATION SCOLAIRE
VACANCES SCOLAIRES

NOUVEAU DOSSIER
RENOUVELLEMENT DE DOSSIER

A rendre avant le 20 juillet 2025

FRANCAS PELOUSEY

2b rue du pré saint martin
25170 Pelousey
pelousey.cdl@francas-doubs.fr
06 33 84 96 48



RENOUVELER UN DOSSIER

Votre compte famille est déjà existant, vous devez :

1. Solder les factures non acquittées (aucun dossier renouvelé en cas de factures impayées),
2. Transmettre le dossier complet avant le 20 juillet 2025 en main propre en format papier au Pôle périscolaire

Pièces à fournir pour que le dossier soit complet :

- Apporter le règlement intérieur imprimé et signé (onglet téléchargement sur le portail famille)
- Vérifier auparavant toutes vos informations sur votre compte famille et faire les modifications nécessaires.
- Apporter les photocopies des vaccinations à jour,
- Apporter la fiche de renseignement entièrement complétée
- Apporter la fiche sanitaire entièrement complétée

L'ensemble de ces documents au format papier est nécessaire au renouvellement du dossier. Si ce dernier n'est pas complet, il ne sera pas pris en compte.

CREATION D'UN DOSSIER

Si votre enfant n'a jamais fréquenté l'accueil de loisirs ou le périscolaire, vous devez prendre rendez-vous avec le directeur :

Contact Tel 06 33 84 96 48

Contact mail pelousey.cdl@francas-doubs.fr

PERMANENCE DE LA DIRECTRICE

LUNDI : 10h00-12h00 et 14h-16h30

MARDI : 14h00-16h30

JEUDI : 14h00-16h30

LORS DU RENDEZ-VOUS :

- Apporter les photocopies des vaccinations à jour,
- Apporter le règlement intérieur imprimé et signé
- Apporter la fiche de renseignements ET la fiche sanitaire de l'enfant dument complétées
- Apporter votre numéro CAF / MSA (ou attestation QF),
- Prévoir toutes les informations nécessaires à l'établissement du dossier (adresse, mail, numéros de téléphone...)

Le règlement intérieur, la fiche sanitaire et la fiche de renseignement sont téléchargeables sur le site de la commune : <https://www.intramuros.org/pelousey> dans l'onglet [services] / [établissements scolaires] / [les francas].

L'ensemble de ces documents au format papier est nécessaire à la création du dossier. Si ce dernier n'est pas complet, il ne sera pas pris en compte. La directrice vous le signalera et il faudra transmettre le dossier complet lors d'un second rendez-vous.

Pour toutes questions concernant le fonctionnement de la structure, vous pouvez directement contacter les directeurs ou consulter le document « le guide de l'accueil de loisirs » dans la rubrique [Etablissements scolaires Les Francas] sur le site de la commune.

